



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE NOZAY COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2015

Le samedi 19 septembre deux mille quinze à douze heures, le conseil de la communauté de communes de la région de Nozay, dûment convoqué le 11 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire à Nozay, sous la présidence de Mme Claire THEVENIAU, Présidente.

Membres présents : M. Jean-Pierre POSSOZ, Mme Marylise FAUVET, M. Thierry ROGER, Mme Cécile CADOREL, Mme Monique JAMIN, Mme Anita LEPAGE, M. Jean-Claude PROVOST, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Christian ORHAN, M. Jacques PRIOUX, M. Gilles CALO, Mme Claire THEVENIAU, M. Bernard SANSOUCY, M. Bernard GUILLARD, Mme Jocelyne POULIN, M. Jean-Claude RAUX, Mme Martine LEBRETON-LORENT, M. Pascal BOCQUEL, Mme Charlotte GUERLAIS, M. Christophe THOMAS, M. René BOURRIGAUD, M. Philippe RENAUD, M. Jean-Paul DAVID, Mme Céline GERARD, Mme Jacqueline SEGALIN.

Membres excusés : M. Nicolas BODINEAU, Mme Françoise JORAT et Mme Sophie DUCHESNE.

Membres porteurs d'un pouvoir : Mme Monique JAMIN, représentant M. Nicolas BODINEAU.

Mme Céline GÉRARD a été élue secrétaire de séance.

FINANCES-PROSPECTIVE-CONTRACTUALISATION

Dotation de Solidarité Communautaire 2015

Répartition de la DSC pour l'année 2015 :

	Population 2015*	DSC 2015 (répartition/pop.)	Charges déductibles sur DSC 2015 (coûts des services mutualisés)	DSC 2015 définitive
Abbaretz	1 956	26 329,82 €	5 042,75 €	21 287,07 €
La Grigonnais	1 587	21 170,51 €	3 563,06 €	17 607,45 €
Nozay	3 894	52 473,00 €	39 309,02 €	13 163,98 €
Puceul	1 026	13 238,25 €	9 678,81 €	3 559,44 €
Saffré	3 680	49 020,13 €	8 783,90 €	40 236,23 €
Treffieux	824	10 998,53 €	1 071,18 €	9 927,35 €
Vay	2 012	26 769,76 €	2 500,00 €	24 269,76 €
	14 979	200 000,00 €	69 948,70 €	130 051,30 €

Le Conseil communautaire fixe le montant de la DSC 2015 ainsi que sa répartition par commune conformément au tableau ci-dessus.

Il précise que pour rattraper les douzièmes non versés à ce jour, le rattrapage des mensualités 2015 écoulées se fera en un versement unique.

Le Conseil autorise Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.

A l'unanimité, par 27 pour voix sur 27 suffrages exprimés.

Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum

Le Conseil communautaire décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.

Le montant de cette base est fixé à 500 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.

Le montant de cette base est fixé à 1 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

Le montant de cette base est fixé à 2 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000 €.

Le montant de cette base est fixé à 3 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.

Le montant de cette base est fixé à 4 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.

Le montant de cette base est fixé à 5 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

Le Conseil charge la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux et autorise Mme la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité, par 27 pour voix sur 27 suffrages exprimés.

Cadrage budgétaire 2016-2020 et Programmation Pluriannuelle des Investissements

Cadrage budgétaire en fonctionnement :

Le scénario qui a été retenu est le suivant :

- En section d'exploitation
 - o Evolution annuelle des dépenses de fonctionnement :
 - Charges à caractère général : +0%
 - Dépenses de personnel : +4%
 - Charges de gestion courante : +0%
 -

Programmation pluriannuelle d'investissements :

Le scénario suivant a été retenu :

Libellé opération	Coût prévisionnel en € HT	Subventions attendues
Multi-accueil de Saffré	550 000 €	CAF : 202 000 € Contrat départemental : montant à définir au vu des orientations prise par le Conseil départemental
Projet à vocation économique	150 000 €	Contrat régional : montant à définir au vu des orientations prise par le Conseil Régional
Projet travaux de mise en accessibilité des locaux de la CCRN	300 000 €	DETR Contrats de territoire Département et Région (à définir)

Le Conseil communautaire décide que le cadrage budgétaire pour la période 2016-2020 est celui défini ci-dessus.

Le Conseil approuve le Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 et autorise la Présidente à signer tout document se rapportant à ces décisions.

A l'unanimité, par 25 voix pour sur 25 suffrages exprimés (2 abstentions : Mme JAMIN et M. BODINEAU).

AGENDA

- Prochain bureau communautaire : mardi 06 octobre 2015
- Prochain conseil communautaire : mercredi 21 octobre 2015

A NOZAY, le 22 septembre 2015

La Présidente,

Claire THÉVENIAU